



La Locomotion en Fête

20^{ème} édition 9 – 10 juin 2012

Aérodrome de Cerny - La Ferté Alais (91 - Essonne) GPS : N 48° 29' 39" E : 2° 20' 28'

Organisateur : ACPHT

La Locomotion en fête est une manifestation de véhicules terrestres à moteur, soumise à une police d'assurance à responsabilité civile, avec un accord préfectoral et une convention de gendarmerie.

DOSSIER D'INSCRIPTION « Collectionneurs »

Les inscriptions

- Cette demande d'inscription n'engage en rien l'organisateur. Les inscriptions seront prises dans l'ordre de leur arrivée et pourront être clôturées sans préavis dès que leur nombre atteindra 1500 dont 600 pour le plateau voitures avec liste d'attente constituée à partir de 550 inscriptions.
- Aucune inscription ne pourra être faite sur place.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans avoir à se justifier.
- Les frais de dossier s'élèvent à 10 € avec un véhicule par dossier pour le plateau voitures et 3 véhicules pour les autres plateaux.
- Chaque véhicule inscrit et présent sur le plateau donne droit à une plaque commémorative type rallye, une fiche signalétique et un programme (Pour chaque véhicule inscrit l'entrée est gratuite pour le chauffeur et un passager présent dans le véhicule, et non pour une deuxième personne arrivant par ses propres moyens).
- Pour vos amis et accompagnateurs, nous vous proposons en pré vente des billets d'entrée visiteurs à 10 € par jour et par personne au lieu de 15 € tarif pratiqué sur place (**entrée gratuite pour les enfants de moins de 12 ans**).
- Les présidents ou responsables des clubs, associations ou amicales, doivent, s'ils veulent regrouper leurs membres, en faire la demande lors de l'inscription en nous indiquant le nom du club.
- L'installation d'une structure sur les plateaux est soumise à l'agrément de l'organisation. Leur nombre est limité et leur emplacement sera obligatoirement en périphérie du plateau. Toute structure non autorisée devra être démontée.

Les horaires :

- Arrivées : Le vendredi à partir de 14 h et avant 20 heures, ou les samedi et dimanche dès 7 heures et impérativement avant 9 heures pour un accès rapide avant l'arrivée du public.
- Les matériels lourds : militaires, agricole et poids lourds, sont accueillis dès le vendredi.
- **Départs : Ils se font à partir de 18 heures.**
- Circulation : Aucune entrée ni sortie nocturne n'est possible. L'accès au site sera fermé tous les soirs à 20 heures. Les campeurs sont invités à prévoir leur approvisionnement.
- Gardiennage : Le site sera gardé du vendredi 8 juin à 18 heures jusqu'au lundi 11 juin à 8 heures.
- Ouverture au public : samedi et dimanche de 9 heures à 18 heures.

Les dossiers.

Tout dossier incomplet, illisible, raturé ou non accompagné du règlement sera rejeté.
Vous vous engagez sur l'honneur à fournir des renseignements exacts et actualisés.

Précisions.

Sur le plateau voitures : Inscription d'un seul véhicule par dossier.
Pour une gestion plus précise de l'espace, il est nécessaire de préciser sur le bulletin d'inscription le (les) jours de présences.
Les attelages voiture et caravane de collection (avant 1970) seront reçus sur le village « Les sixties en vacances »
Les autres caravanes seront obligatoirement reçues sur l'aire de camping des collectionneurs et des visiteurs.
Vente de plateaux repas uniquement sur réservation (voir le bulletin d'inscription)

Et toujours

Interdiction des feux de camp.
Démontage des structures n'ayant pas fait l'objet d'une demande préalable avec réponse favorable écrite.





La Locomotion en Fête

20 ème édition 9 – 10 juin 2012

Le règlement et les consignes de sécurité.

Article 1 Les généralités

1. Les véhicules admis ont plus de 30 ans. (40 ans pour les caravanes)
2. Aucune personne non inscrite n'est admise sur le site hors des heures d'ouverture au public.
3. Les tapages nocturnes, musiques, éclats de voix et groupes électrogène peuvent gêner vos voisins, respectez leur repos.
4. Merci de prendre soin de l'environnement. Munissez-vous de sacs poubelle.
5. Vous êtes responsable des enfants qui vous accompagnent et de tout votre matériel.
6. Les chiens doivent être tenus en laisse.
7. Tout véhicule gênant ou dangereux sera enlevé d'office 10 minutes après le deuxième appel micro.
8. En cas de fait grave, seul l'organisateur est habilité à prendre les mesures de sauvegarde qui s'imposent.
9. En cas de force majeure, (raison d'état, sécurité civile, plan vigie pirate, alerte rouge) l'organisation peut être amenée à annuler la manifestation sans aucun recours possible d'indemnisation.
10. Le non respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité peut entraîner des sanctions :
 - Exclusion temporaire, voir définitive de la participation pour les futures éditions de la Locomotion en fête
 - Expulsion immédiate par les forces de l'ordre pour les cas les plus graves de mise en danger d'autrui.

Article 2 Les devoirs

11. Chaque véhicule doit avoir sa plaque commémorative apposée de manière visible ou derrière le pare brise.
12. La remise de la plaque commémorative est conditionnée par la présence du véhicule sur le plateau.
13. les voitures particulières des collectionneurs devront être garées sur le parking visiteurs.
14. Tous les véhicules et matériels exposés devront être couverts par une assurance en responsabilité civile par une police d'assurance en cours de validité.
15. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée pour les dommages que vous pourriez causer ou subir.
16. Les conducteurs doivent avoir un permis adapté à la catégorie du véhicule qu'ils conduisent.
17. Tout déplacement : arrivée, départ ou mouvement autorisé par l'organisation est limité à 10 km / heure.
18. Les véhicules et matériels militaires ainsi que les armes doivent être conformes à la législation en vigueur (décret de loi en vigueur n° 2005 – 1463)

Article 3 Les interdictions

19. Les ventes de véhicules ou d'accessoires sont interdites hors l'espace « Bourse des collectionneurs ».
20. Sauf exception et avec autorisation, les véhicules présentés au public, ne pourront pas quitter leur plateau avant 18 heures.
21. La vente ou la distribution de boissons alcoolisées ou non, est interdite aux personnes non autorisées.
22. Les feux de camp au sol sont formellement interdits ; pour les barbecues prévoir un appareil portable et du charbon de bois.
23. Il est interdit de se promener en armes sur le site hors du plateau militaire et de la zone de démonstration.
24. L'utilisation de Talkie Walkie est soumise à l'autorisation des organisateurs.
25. **Arrêt impératif des groupes électrogènes de 22 heures à 7 heures.**
26. **Branchement électrique interdit**





La Locomotion en Fête

20^{ème} édition 9 – 10 juin 2012

Dossier d'inscription individuel.

- Date limite d'inscription : 10 avril 2012. Écrire lisiblement en lettres d'imprimerie.
- Je joins le chèque du règlement et la photocopie du contrat d'assurance du (des) véhicule(s) inscrit(s).
- Tout dossier incomplet, illisible, raturé ou non accompagné du règlement sera rejeté.

Nom.		Prénom	
Adresse.		Complément d'adresse	
Code Postal.	Ville.		
Tél.	Mobile.	E-mail.	
Avec quel club souhaitez-vous être regroupé ?			

Renseignements obligatoires sur le(s) véhicule(s)

— **Plateau voitures : Une seule voiture par dossier.**

— Les autres plateaux : Trois véhicules maximum par dossier.

Plateau*	Marque	Modèle	Année	Immatriculation	Cie d'assurance	Numéro de police et date d'échéance

* C = camions, A = agricole, Mi = militaire, Mo = moto, N7 = attelages voiture/caravane de collection, TP = travaux publics, p = police, Po = pompiers

Renseignements obligatoires : jour de Présences du véhicule. Samedi Dimanche Samedi et Dimanche

Nous passerons la nuit sur l'aire de camping réservée aux collectionneurs. (Cocher la case correspondante)

Tente Caravane Camping car

Tarifs : — Frais de constitution du dossier.

10 €

— Nombre de billets pour mes accompagnateurs (10€par personne et par jour).. X 10 € = ... €

— Aire de camping collectionneurs (tente = 5 €, caravane ou camping car = 10 €) ... €

Je règle par chèque uniquement à l'ordre de ACPHT la somme de :

€

Je soussigné déclare les renseignements fournis ci-dessus exacts et Je fais précéder ma signature de la mention manuscrite : « J'ai lu le règlement et j'en accepte tous les termes.»

Je joins le chèque du règlement et la photocopie du contrat d'assurance du (des) véhicule(s) inscrit(s).

Date

Signature



La Locomotion en Fête

20 ème édition 9 – 10 juin 2012

Dossier à retourner à : A.C.P.H.T. – Marie José DEMARQUAY – 19 Allée des Visons – 91220 Le Plessis Pâté

Dossier n°

RESTAURATION

Nouveau : Cette année, L'organisation de La Locomotion en Fête, vous propose :

- ◆ Un café gourmand **gratuit** à l'accueil collectionneurs le samedi 9 et le dimanche 10 juin de 9h30 à 11 heure.
- ◆ Le Traiteur « LE JAMBON A LA BROCHE » offre la possibilité de commander des plateaux repas pour les samedi midi et soir et le dimanche midi à 15,90 € le plateau.
Menu différent midi et soir et dimanche midi (1 entrée, 1 plat garni, 1 dessert, pain, 1 eau minérale 50cl)
- ◆ Un repas à la soirée collectionneurs (avec animation) également sur réservation le samedi soir pour 22 €. *Saumon fumé, Jambon à la broche / frites, fromage et dessert (boisson en supplément)*

Nom.		Prénom	
Adresse.		Complément d'adresse	
Code Postal.	Ville.		
Tél.	Mobile.	E-mail.	

Commande des repas.

Nombre de Plateau pour le samedi midix	15,90 €	€
Nombre de Plateau pour le samedi soirx	15,90 €	€
Nombre de repas « Soirée collectionneurs » ★x	22,00 €	€
Nombre de Plateau pour le dimanche midix	15,90 €	€
		Total	€

Commande (non remboursable après le 15 avril) à nous retourner avec votre bulletin d'inscription (pas de vente sur place).

Règlement des repas à la commande, uniquement par chèque à l'ordre du « JAMBON A LA BROCHE »
Mise à l'encaissement le 15 avril 2012.

